



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 55464

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'intérêt d'organiser une concertation entre les relais assistantes maternelles et les assistants familiaux, auxquels l'aide sociale à l'enfance confie des enfants de moins de six ans. En effet actuellement, les assistants familiaux ne peuvent entrer dans les structures comme les relais, ce qui est dommageable pour l'apprentissage de la sociabilité par les enfants dont ils ont la garde. L'organisation d'une concertation et d'un véritable échange entre tous ces professionnels permettrait d'améliorer le dispositif applicable à la protection de l'enfance. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55464

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3762

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)